

La Conférence des OING



La Conférence des OING de la Francophonie

La Francophonie travaille depuis sa création **avec la société civile** à la définition et à la conduite de projets sur le terrain. L'institutionnalisation d'un dialogue régulier avec ces organisations est, quant à elle, relativement récente puisque la Conférence des OING (COING) fut créée en 2005 à l'occasion de l'adoption la Charte de la Francophonie. Elle se réunit tous les deux ans sur convocation de la Secrétaire générale de la Francophonie. Articulée autour de **cinq commissions thématiques**, la COING est composée, depuis juillet 2018, de **127 organisations accréditées** qui s'engagent grâce à la coordination de son organe exécutif élu, le Comité de suivi, dans différentes actions pour répondre aux enjeux et défis identifiés au sein de l'espace francophone.

La Francophonie fixe plusieurs objectifs à la COING. Tout d'abord, elle souhaite que cette enceinte lui permette de **disposer d'informations, de conseils et de l'expertise des OING et des ONG issues des États et gouvernements membres des cinq continents**. La COING a aussi pour ambition de promouvoir les objectifs de la Francophonie, favoriser l'apport de la société civile aux réflexions stratégiques et à la programmation de l'OIF, étant ainsi un relai avec les citoyens de l'espace francophone. Elle est un dispositif qui renforce les synergies entre la Francophonie et les différents acteurs de la société civile, pour plus de dialogue et un ancrage avec les réalités de terrain. Enfin, elle est **un espace de liberté favorisant le débat démocratique avec la société civile francophone**.

CINQ THÉMATIQUES

COUVERTES PAR LA COING :

- LANGUE, DIVERSITÉ ET CULTURE
- PAIX, DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME
- ÉDUCATION ET FORMATION
- ÉCONOMIE, NUMÉRIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ENJEUX GLOBAUX

Les OING et ONG qui peuvent être accréditées doivent exercer des activités dans au moins un État ou gouvernement membre, dans les domaines prioritaires inscrits dans le cadre stratégique de la Francophonie. Les organisations intervenant dans au moins deux pays membres de la Francophonie peuvent prétendre au statut consultatif tandis que celles intervenant dans un seul de ces pays disposeront du statut de partenaire auprès de la Francophonie.

L'action de la Conférence

Au sein de la Francophonie, la COING participe à différentes instances. La Présidence de la COING peut à cet égard :

TRANSMETTRE UNE DÉCLARATION DES OING À LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE en vue de sa communication au Sommet de la Francophonie ;

TRANSMETTRE UN RAPPORT EN LIEN AVEC LE THÈME DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE à la Secrétaire générale en vue de sa communication devant cette instance ;

PARTICIPER, en qualité d'observateur, aux réunions du Conseil permanent de la Francophonie ;

ÊTRE ASSOCIÉE ET APPORTER UNE CONTRIBUTION,

en qualité d'observateur, aux travaux de la Commission de coopération et de programmation du Conseil permanent. En outre, elle est associée à la définition, la conduite et l'évaluation de certaines activités portées par l'Organisation dans l'espace francophone.

La COING dispose également de son propre plan d'action prévoyant, pour chaque commission thématique, une ou deux actions opérationnelles à porter sur une période de deux ans. Pour mener des activités en son nom, pour mobiliser des ressources financières complémentaires et ainsi **développer le maillage entre acteurs de la société civile francophone** œuvrant sur les mêmes thématiques, elle peut s'associer à d'autres acteurs.

Rejoindre la Conférence

La Conférence des OING et des ONG accréditées auprès de la Francophonie est avant tout **un espace de dialogue entre la société civile francophone et l'Organisation internationale de la Francophonie**. Elle permet de renforcer le partenariat entre les OING/ONG et la Francophonie en favorisant la mise en relation des organisations francophones de la société civile, en développant la participation des OSC à la définition, la conduite et l'évaluation des activités de la Francophonie et en promouvant **une reconnaissance de l'importance du rôle et de la place de la société civile au sein des États et gouvernements membres de la Francophonie**.

Les OING et ONG accréditées peuvent faire état de leur statut respectif auprès de la Francophonie dans leurs communications et documents officiels, via une identité visuelle permettant de les identifier comme des acteurs reconnus par la Francophonie. Elles bénéficient d'une enceinte de dialogue permanente avec les autres orga-

nisations accréditées et d'un accompagnement dans la définition et la conduite de projets issus de la société civile francophone. Elles peuvent également disposer de formations et d'actions de renforcement de capacités ouvertes aux seules organisations accréditées auprès de la Francophonie.

À l'occasion du lancement d'une campagne d'accréditation, tout dépôt de candidature est à adresser à la Secrétaire générale de la Francophonie et doit remplir un certain nombre de conditions conformément aux directives régissant les relations entre la Francophonie et les OING/ONG. La pertinence de la contribution potentielle des OING à l'action de la Francophonie, ainsi qu'un équilibre de représentation géographique, sont particulièrement étudiés. Les noms des organisations auxquelles est octroyée ou refusée l'accréditation sont ensuite transmis au Conseil permanent qui prend la décision définitive.

PLUS D'INFORMATIONS

Organisation internationale de la Francophonie
19-21 avenue Bosquet
75007 Paris
tél : (+33) 1 44 37 33 56
francophonie.org

Contacts :
Florian COUTAL
Responsable du programme « Société civile »
florian.coutal@francophonie.org



**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris — France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

francophonie.org

   OIFfrancophonie



oing



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE

la francophonie